

RAPPORT D'ÉVALUATION

PROJET D'OFFRE DE FORMATION POUR LE CONTRAT 2022-2026

Université Jean Moulin Lyon 3

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 08/09/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Anne Donnier, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est à la fois une structure importante et spécifique. Importante par le nombre d'étudiants et le nombre de formations offertes. Elle propose 9 mentions de licence, 13 mentions de licence professionnelle (LP) et 51 mentions de master auxquelles il convient d'ajouter plusieurs *Bachelors* universitaires de technologie nouvellement créés et portés par l'IUT ainsi que de nombreux diplômes d'établissement. Toutes ces formations sont rattachées à deux grands champs de formation, *Droit, management, gestion* et *Humanités, langues, enseignement, communication et sciences sociales*. Spécifique car l'Université Lyon 3 présente une configuration particulière par la place occupée par deux composantes abritant 70 % des étudiants (IAE et Faculté de droit).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est actuellement impliquée dans la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université de Lyon qui comprend également les Universités Claude Bernard Lyon 1 (Lyon 1), Lumière Lyon 2 (Lyon 2), Jean Monnet de Saint-Etienne et l'École normale supérieure de Lyon (ENS). L'Université de Lyon a établi un certain nombre de partenariats avec ces dernières. Ces rapprochements avaient initialement pour objectif de mener à la construction d'une université-cible (l'Université de Lyon) constituée des établissements précédemment mentionnés. Néanmoins, bien que le projet de fusion ait échoué, l'Université Jean Moulin Lyon 3, attachée au partenariat avec certains de ces établissements, a souhaité maintenir, dans la mesure du possible, un certain nombre de co-accréditations avec l'ENS, Lyon 1, Lyon 2 et Saint-Etienne, en multipliant des stratégies coordonnées pérennes. Cela permettrait de développer l'inter et la transdisciplinarité (philosophie / santé, philosophie / sciences ...) et pourrait être une réponse à la faiblesse de certains débouchés professionnels actuels. De même, l'équipe présidentielle réfléchit également à une recomposition plus globale du paysage universitaire lyonnais en s'appuyant, avec ses partenaires, sur des projets dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir Excellences (PIA 4). L'équipe présidentielle a bien conscience de quelques difficultés dans la mise en application de certaines co-accréditations en raison de la vacance de certaines directions à la tête de certaines mentions mais il s'agit de difficultés conjoncturelles qui ne devraient pas troubler un rapprochement entre établissements.

AVIS SUR LE PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

L'entrée en fonction de la nouvelle équipe présidentielle, installée en début d'année civile à la suite de l'élection, en décembre dernier, d'un nouveau président, s'est faite dans des conditions particulières. Elle a en effet dû faire face à diverses contraintes cumulées comme la mise en place d'une nouvelle équipe de gouvernance, une gestion universitaire inédite de la crise sanitaire ainsi que la mise en œuvre d'une réflexion autour de l'offre de formation en début d'année.

La direction de l'établissement présente sa stratégie autour de deux mots-clés : l'exigence (démontrée par un fort taux de réussite et de bons résultats pour l'insertion professionnelle) et le partage (dans la réflexion et la prise de décision).

La nouvelle équipe présidentielle a mis en place 18 groupes de travail (composés des différents acteurs de l'université) chargés d'élaborer les axes stratégiques et le projet d'établissement, en concertation avec les directions de composantes. Ces axes et projets, bien que finalisés en juillet prochain, ont été présentés au Hcéres lors de sa visite. Ainsi l'équipe présidentielle entend-elle affermir les liens entre le secondaire et l'enseignement supérieur par un *continuum* lycée-université, améliorer la qualité de la vie universitaire au profit de tous ses acteurs (étudiants, équipes pédagogiques et administratives), promouvoir la formation tout au long de la vie (masters spécifiques à la formation continue comme le master *Management des organisations de santé*), renforcer la place de la recherche (y compris par une initiation à la recherche pour les licences), multiplier les partenariats internationaux tout en étant guidés par la qualité des relations avec les établissements étrangers, démocratiser la gouvernance afin de la rendre lisible et compréhensible par tous. À cet égard, la présidence de l'université rappelle que les 18 groupes de travail ont été constitués afin de couvrir tous les domaines d'action de la gouvernance. Enfin, l'équipe présidentielle rappelle aussi son souci de mener une politique reposant sur une totale transparence. Néanmoins, il conviendra de s'assurer que les réformes mises en place soient le fruit d'une large concertation qui associe équitablement les deux grands champs de formations composant l'université.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a engagé une réflexion sur les moyens d'améliorer le dialogue entre l'échelon central (Commission de la formation et de la vie universitaire – CFVU) et les composantes afin d'optimiser les choix stratégiques. Outre les attributions traditionnelles du Vice-président (VP-CFVU), l'université a fait le choix de lui adjoindre trois chargés de mission, interlocuteurs directs des composantes et des porteurs de diplômes (un pour chaque champ auquel il convient d'ajouter un chargé de mission handicap), dotés de larges

attributions et d'importants pouvoirs décisionnels, afin de répondre aux interrogations des composantes en temps réel. Leur mission est conçue comme pérenne : cela permettra un pilotage opérationnel effectif pour chacun des deux champs, ce qui est positif. À côté de ces trois chargés de mission, l'université Jean Moulin Lyon 3 a également pérennisé un Bureau de l'université, structure de coordination entre l'échelon central et les composantes comprenant, outre l'équipe présidentielle, les doyens et directions des facultés, une représentante de l'administration ainsi que des représentants étudiants. Alors même que toutes ces entités semblent répondre aux attentes et interrogations des composantes et de leurs membres, l'équipe présidentielle, tout en continuant d'aller de l'avant en réfléchissant à une meilleure efficacité de ses relations avec les composantes, devra bien veiller à associer tous les acteurs de l'université. Pour y parvenir pleinement, elle entend ainsi s'inspirer des expériences menées dans d'autres universités afin d'adapter les plus pertinentes à son propre environnement : ainsi en est-il de la réflexion sur la création de vice-présidents spécifiques par discipline.

Le processus de pilotage est détaillé et mobilise plusieurs instances dont le groupe Pilotage de l'offre de formation (sous la responsabilité du VP-CFVU) ayant pour compétence l'évaluation et l'évolution de l'offre de formation, le groupe Soutenabilité qui évalue le coût de l'offre de formation, une commission consacrée à l'enquête annuelle d'évaluation des conditions d'enseignement, de formation et de vie universitaire (composée de directions de composantes, d'enseignants, d'étudiants et de personnalités administratives) ainsi que des conseils de perfectionnement chargés d'évaluer les formations. L'équipe présidentielle, confortée par des directeurs de composantes, encourage la mise en place de certains conseils de perfectionnement au niveau des parcours, qui s'avèrent plus efficaces qu'un seul conseil de perfectionnement au niveau de la mention, surtout lorsque cette dernière comprend de multiples parcours. Ce choix ne semble pas menacer l'unité des mentions concernées, le risque de dilution des informations lors de leur remontée au niveau des mentions étant anticipé et contrôlé. Par ailleurs, il conviendra de s'assurer que les différents attendus attachés aux conseils de perfectionnement (évaluation et prospective) soient bien respectés.

L'Université Lyon 3 a fait le choix de limiter les éléments portant sur la recherche dans le dossier Formations, ce qui pourrait laisser penser à un manque d'articulation suffisante entre formation et recherche. Toutefois, elle a apporté, au cours de la visite du comité, des précisions sur ce point. Elle estime souffrir globalement d'une moindre dotation comparée à d'autres universités lyonnaises, ce qui limite pour elle l'offre de contrats doctoraux (2 fois moins qu'à Lyon 2 et 4 fois moins qu'à Lyon 1). De même le manque de moyens et ses conséquences sur le recrutement en SHS (entre autres en droit, philosophie, histoire et géographie) ne contribue pas à encourager les étudiants à persévérer dans de longues études doctorales, ce qui pose inévitablement des questions en termes d'incitation des étudiants de masters à poursuivre en doctorat. Pour autant, l'équipe présidentielle entend consacrer une attention particulière à l'articulation formation-recherche par le développement de plusieurs axes et entend associer, collectivement ou individuellement, les enseignants-chercheurs afin qu'ils continuent de se mobiliser pour promouvoir, actuellement ou prochainement, la recherche à tous les stades des études universitaires. En licence, les étudiants pourraient bénéficier d'un accompagnement de doctorants, qui semble actuellement plus axé sur le soutien à la méthodologie. Il est également précisé qu'une initiation à la recherche pourrait être renforcée dès les deux premières années de licence mais la réflexion reste encore à l'état de projet. Il est également prévu d'initier les étudiants de licence à l'éthique de la recherche en leur proposant un module portant sur l'intégrité scientifique. Au niveau master, les étudiants bénéficient d'une initiation à la recherche par une présentation de modules consacrés à la recherche, par une sensibilisation à l'intégrité scientifique ainsi que par une proposition de stage au sein de laboratoires de recherches. Au niveau doctorat, les unités de recherche de l'université proposent aux doctorants des formations à la recherche par des propositions de stage en laboratoire. Une idée originale présentée par une équipe d'enseignants consiste à accompagner des doctorants dans l'organisation de séminaires dans le cadre de « labos junior » sous le contrôle de chercheurs aguerris. L'équipe présidentielle a, par ailleurs, pour objectif de développer, de manière plus globale, la recherche dans un *continuum* L/M/D. En revanche, on peut regretter le manque de précision sur la fonction des écoles doctorales dans la politique de formation. De même, si la fiche individuelle de chaque formation présente de manière souvent détaillée l'impact de l'insertion de l'université dans les mondes socio-économique, juridique ou culturel locaux, le rapport global de l'université reste trop peu précis sur ce point (au-delà de la mention d'un poste de vice-président chargé de la professionnalisation, des partenariats, et des relations avec le monde socio-économique ; de la présence normale de ses représentants dans les conseils centraux et de l'initiative du Centre d'entrepreneuriat Lyon-Saint-Etienne). De manière similaire, si les diverses mentions de l'université présentent individuellement et de manière satisfaisante les liens qu'elles établissent avec des partenaires internationaux, la politique de l'université au sujet des relations internationales n'est pas suffisamment développée.

Le suivi de l'offre de formation est convenablement assuré mais l'on s'interroge sur le suivi effectif des stages que la nouvelle équipe s'efforce d'amplifier. En effet, un appui administratif et pédagogique conséquent est nécessaire pour assurer l'efficacité d'un tel objectif.

L'équipe présidentielle est légitimement soucieuse des contraintes budgétaires. Il convient de souligner ici que malgré l'importance du nombre de ses étudiants, Lyon 3 est une université disposant de maigres moyens financiers depuis la mise en place de l'autonomie, ce qui la classe 66^{ème} sur 68 en termes de dotation financière. De fait, la lecture du projet d'offre de formation fait apparaître, à plusieurs reprises, une prépondérance des questions financières, au point que l'on peut s'interroger sur l'importance donnée à cette question comparativement aux attendus pédagogiques dans la réflexion sur l'offre de formation. Il conviendra d'être attentif à ce que les contraintes financières ne viennent pas dicter des choix inadéquats quant aux objectifs pédagogiques.

AVIS SUR L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

Dans la continuité de la gouvernance antérieure, l'équipe présidentielle souhaite enrichir qualitativement une offre de formation déjà conséquente tout en privilégiant neuf axes spécifiques afin d'optimiser l'existant. Ainsi, elle entend maintenir la diversité de l'offre de formation, renforcer sa cohérence et sa lisibilité, affermir l'adossement à la recherche, renforcer la professionnalisation, améliorer l'usage du *e-learning*, renforcer les dispositifs de formation tout au long de la vie, améliorer l'ouverture à l'international, améliorer les instruments de pilotage. Si l'accent est certes mis sur l'accompagnement des étudiants, on peut, toutefois, s'interroger sur la sollicitation récurrente des doctorants pour venir en aide aux étudiants de premier cycle. En effet, outre le fait que les doctorants peuvent être sollicités, dans le cadre de la recherche, pour assurer des interventions en amphithéâtre, ils le seront également pour accompagner les étudiants de première année de licence (L1) dans des champs de compétence élargis. Ils pourront ainsi assurer des entretiens individuels avec les étudiants, sur le modèle des « *Faculty Advisors* », chargés d'accompagner les étudiants dans la construction de leur parcours, être les collaborateurs des directions d'études dans leurs fonctions pédagogiques ou traiter des problématiques liées à la poursuite d'étude ou au redoublement. Cette sollicitation récurrente serait une réponse à une demande émanant de la communauté des doctorants. Ces nouvelles attributions contribueraient à les valoriser au-delà de leur statut d'étudiants. Il convient néanmoins de rester vigilant (comme l'équipe présidentielle assure l'être) concernant un recours excessif aux doctorants pour assurer des tâches pédagogiques conséquentes qui les détourneraient de leur travail de thèse.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 (partageant le constat d'un certain nombre d'enseignants sur les limites de l'organisation précédente) entend dessiner de nouvelles priorités, notamment au niveau licence, en abandonnant, par exemple, les unités d'enseignement fondamentales (UEF), complémentaires (UEC) et d'ouverture (UEO) et en leur substituant un système de majeures/mineures. Cette nouvelle approche existe déjà au sein de certains masters (IAE) qui proposent un catalogue de mineures intra-composante. Les enseignants-chercheurs de l'université Lyon 3, d'un aveu quasiment général, pensent que le portail unique est un échec. La possibilité de recourir au système majeures/mineures, mieux à même, pour l'équipe présidentielle, de résoudre les problèmes liés à l'échec récurrent des étudiants notamment en première année de licence, ouvrirait des perspectives aux étudiants dès la rentrée 2023. L'entrée en application dans deux ans est le temps nécessaire mais suffisant, selon la présidence, pour permettre à l'université de surmonter les difficultés inhérentes à un tel changement (mise en place de l'approche par compétences, réorganisation des modalités de réorientation et mise en compatibilité des enseignements pour le choix des divers modules majeures/mineures). Un tel changement apporterait, selon la Présidence, une réelle plus-value permettant aux étudiants de construire leur propre parcours universitaire en développant des formations modulaires mono-disciplinaires ou pluridisciplinaires. Ainsi, un étudiant pourra par exemple choisir une majeure en droit et une mineure en gestion, ce que le portail unique n'autorise pas actuellement. Mais s'agissant du choix des mineures, un certain nombre de questions restent en suspens. Il convient de se demander si le choix de ces mineures sera complètement libre (ce qui implique des difficultés logistiques conséquentes à moins que le recours aux enseignements en distanciel ne soit étendu, ce qui interroge) ou si le choix des mineures ne se fera qu'à partir d'un « bouquet », et dans ce cas, quels seront les contours de ces « bouquets » ? Ce dernier choix apporterait alors une limite à la libre détermination du parcours par l'étudiant mais pourrait permettre de construire des parcours plus cohérents. L'équipe présidentielle ne nie pas toute l'organisation logistique qui devra accompagner ce changement en profondeur mais elle insiste sur le consensus des responsables de composantes pour concevoir autrement la formation universitaire. Tous les acteurs devront être associés à cette réflexion, y compris les étudiants car, pour l'heure, seules deux réunions de groupe de travail (qui ont pu

apparaître plus comme des réunions de présentation que de concertation) ont été organisées. L'Université Lyon 3, tout en revendiquant cette innovation, demeure prudente quant aux effets du changement. Les problèmes inhérents à une telle réforme, sans être minorés, sont en cours de réflexion : emplois du temps, disponibilité des salles, recours à la visio-conférence, question des possibilités de réorientations des étudiants. Cette réflexion interviendra en 2022 et devrait permettre d'éclaircir les conditions de réorientation au cours de la première année de licence ou entre les années de licence, d'apprécier les changements de majeures et mineures en cours d'études, d'harmoniser les volumes horaires dans les mineures selon leur coût et d'envisager de possibles passerelles entre les formations. Quant au niveau master, l'équipe présidentielle lui accorde également de l'attention en renforçant l'articulation entre les cycles de licence et de master et entre les deux années de master elles-mêmes. Quant au *continuum* entre le master et le doctorat, il devrait être amplifié grâce au projet Excellence-Recherche qui doit permettre la transdisciplinarité entre les différentes universités lyonnaises, une telle démarche s'inscrivant dans une dynamique de site ambitieuse.

Afin d'assurer une personnalisation effective des parcours pour les étudiants, l'équipe présidentielle a choisi de créer une plateforme dédiée facilitant l'inscription pédagogique des étudiants et, pour ceux ayant un profil spécifique, de leur permettre de conclure un contrat-type soumis à une direction d'études. La sollicitation de cette dernière sera vraisemblablement importante et il convient de s'interroger sur les moyens mobilisés pour mettre en forme une telle mesure.

L'université met également progressivement en place une approche par compétences en permettant aux étudiants de construire un parcours individualisé mono-disciplinaire ou pluridisciplinaire. Elle trouve un appui dans cet effort, conforme à la législation, dans le projet Nouveaux cursus universitaires (NCU) « Cursus+ », commun aux Universités de Lyon 1, Lyon 2 et Saint-Etienne, labellisé dans le cadre du PIA3. Une nouvelle organisation pédagogique et administrative nécessaire à la mise en place d'un tel changement d'envergure est en cours de réflexion. Par ailleurs, l'université souhaite améliorer l'usage du e-learning, notamment pour les mineures. Ce recours à l'enseignement à distance a les faveurs de l'Université Lyon 3 qui, sans en vouloir la généralisation indistincte, y voit plusieurs intérêts : l'étudiant étudie selon un rythme qui lui est propre, peut suivre des enseignements auxquels le portail unique ne lui donne pas actuellement accès et lui permet de bénéficier de nouvelles innovations pédagogiques. Pour autant, les cours en « distanciel » ne sauraient remplacer les bénéfices pédagogiques des cours en présentiel et il conviendra d'être vigilant quant aux bienfaits supposés de l'enseignement à distance. Quant aux dispositifs d'aide à la réussite, l'équipe présidentielle a souhaité faire preuve d'innovation, non seulement en faveur des étudiants en difficulté mais aussi en faveur des meilleurs étudiants. S'agissant des premiers, elle a ainsi mis en œuvre le dispositif « objectif Réo » permettant aux étudiants en difficulté de bénéficier d'une procédure de remédiation grâce à un encadrement personnalisé. D'autres pourront tirer profit d'un accompagnement par un moniteur et les étudiants en droit rencontrant des difficultés pourront relever de l'école de la réussite en étant autorisés à étaler leur première année de scolarité sur deux ans. Enfin, des étudiants de troisième année de licence (L3) peuvent parrainer des étudiants de première année de licence volontaires. Quant aux meilleurs étudiants, ils bénéficient d'un accès au collège de droit qui leur assure un complément de formation de haut niveau.

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences en licence sont modifiées pour tenir compte de la mise en œuvre des majeures/mineures et de l'approche par compétences qu'elles supposent. Par ailleurs, l'équipe présidentielle souhaite diminuer la durée des évaluations en réduisant le nombre d'épreuves et en annualisant les évaluations portant sur les majeures. Elle souhaite également modifier les modalités d'évaluation en se prononçant pour un abandon de la session de rattrapage, devenue coûteuse, chronophage (40 % du temps universitaire occupé par cette tâche) et inefficace, et la remplacer par un contrôle continu intégral avec une épreuve de seconde chance, en abandonnant la règle de compensation et en organisant de nouvelles modalités d'évaluation en fonction des majeures et des mineures (QCM, épreuves écrites ou orales). Le détail de ces aménagements, en cours de réflexion, doit être appréhendé en tenant compte de toutes leurs incidences au regard, notamment, des modalités d'évaluation des mineures, afin que ces aménagements ne soient pas dictés par des impératifs d'ordre plus logistique que pédagogique. Les évaluations par compétence nécessiteront une souplesse d'application des règles, selon les spécificités des disciplines et les exercices qu'elles supposent.

LES FORMATIONS

Champ Droit, management et gestion

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Droit	L	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Gestion	L	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Assurance, banque, finance : charge de clientèle	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Assurance, banque, finance : supports opérationnels	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Création Avis favorable
Commerce et distribution	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Commercialisation de produits et services	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Management et gestion des organisations	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Métiers de la communication : chargé de communication	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Métiers de l'électricité et de l'énergie	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable

Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Métiers du bâtiment et travaux publics : bâtiment et construction	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Métiers du commerce international	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Métiers du notariat	LP	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Administration et liquidation d'entreprises en difficulté	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Comptabilité-contrôle-audit	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Contrôle de gestion et audit organisationnel	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Droit bancaire et financier	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Droit de la santé	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Droit des affaires	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Droit des assurances	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable

Droit européen	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Droit fiscal	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Droit international	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Droit notarial	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Droit pénal et sciences criminelles	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Droit privé	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Droit public	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Droit public des affaires	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Création Avis favorable
Droit social	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Entrepreneuriat et management de projets	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Jean Monnet Saint-Etienne	Avis favorable
Finance	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Gestion de patrimoine	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable

Gestion de production, logistique, achats	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Gestion des ressources humaines	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Histoire du droit et des institutions	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Justice, procès et procédures	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Management des organisations de santé ¹	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Création Avis favorable
Management des systèmes d'information	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Management et administration des entreprises	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Jean Monnet Saint-Etienne	Avis favorable
Management et commerce international	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Management sectoriel	M	Université Jean Moulin Lyon 3 VetAgro Sup	Avis favorable
Marketing, vente	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Relations internationales	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable

¹ Intitulé subordonné à l'accréditation. Les décisions de création de mentions spécifiques dérogatoires relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Risques et environnement	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Louis Lumière Lyon 2 Ecole Centrale Lyon ENMSE ENTPE INSA Lyon	Avis favorable
--------------------------	---	--	----------------

Champ Humanités, langues, enseignement, communication et sciences sociales

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Géographie et aménagement	L	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Histoire	L	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Information-communication	L	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis réservé avec recommandation de création de L1 et L2. La création d'un cursus complet en info-com, en rendant lisible la spécificité de la formation dispensée à Lyon 3, semble indispensable.
Langues étrangères appliquées	L	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Jean Monnet Saint-Etienne	Avis favorable
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	L	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Lettres	L	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Philosophie	L	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable

Archives	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Communication des organisations	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Géographie, aménagement, environnement et développement	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Création Avis favorable
Gestion de l'environnement	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2 Université Jean Monnet Saint-Etienne ENMSE ENS de Lyon	Avis favorable
Gestion des territoires et développement local	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Histoire de la philosophie	M	Université Jean Moulin Lyon 3 ENS de Lyon	Avis favorable
Histoire moderne et contemporaine ¹	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2 Université Savoie Mont-Blanc ENS de Lyon	Création Avis favorable
Humanités numériques	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2 ENS de Lyon ENSSIB	Avis favorable
Information, documentation	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable

¹ Intitulé subordonné à l'accréditation. Les décisions de création de mentions spécifiques dérogatoires relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Langues étrangères appliquées	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Jean Monnet Saint-Etienne	Avis favorable
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2 Université Jean Monnet Saint-Etienne ENS de Lyon	Avis réservé. Les visites n'ont pas permis de clarifier la co-accréditation entre les établissements.
Lettres	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2 Université Jean Monnet Saint-Etienne ENS de Lyon	Avis favorable
Mondes anciens	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2 ENS de Lyon	Avis favorable
Mondes médiévaux	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2 Université Savoie Mont-Blanc EHESS ENS de Lyon	Avis réservé avec recommandation : les étudiants travaillant en atelier dans une unité de recherche doivent bénéficier d'une convention de stage, ce qui n'est pas le cas à l'Université Lumière Lyon 2.
Patrimoine et musées	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Philosophie	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Claude Bernard Lyon 1 ENS de Lyon	Avis favorable
Sciences des religions et sociétés	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2	Avis favorable pour l'Université Jean Moulin Lyon 3 Avis défavorable pour la co-accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 : les déclarations d'intentions sur le fait d'intégrer des intervenants issus du monde socio-économique dans l'équipe pédagogique, de développer l'aspect professionnalisant de la formation en prévoyant notamment un stage obligatoire, de mener une réflexion quant aux débouchés professionnels proposés aux diplômés et d'assurer le suivi des diplômés, n'ont pas convaincu le comité.
Traduction et interprétation	M	Université Jean Moulin Lyon 3	Avis réservé. Les visites n'ont pas permis de clarifier la co-accréditation entre les établissements.

Ville et environnements urbains	M	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2 Université Jean Monnet – Saint-Étienne ENSAL ENSASE ENTPE	Avis favorable
---------------------------------	---	--	----------------

Observations de l'établissement



Observations concernant le rapport d'évaluation du projet d'offre de formation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour le contrat 2022-2026

1. Présentation

Concernant le développement de l'inter et de la transdisciplinarité évoqué en page 3 (2^e paragraphe), quelques exemples sont donnés ne mentionnant qu'une seule discipline de notre établissement, la philosophie : philosophie / santé, philosophie / sciences... L'Université Jean Moulin Lyon 3 développe néanmoins d'autres formes de transdisciplinarité, comme par exemple : droit / santé, droit / histoire-géographie / sociologie...

Par ailleurs, le terme « faiblesse » utilisé pour qualifier certains débouchés professionnels (2^e paragraphe, page 3), paraît peu approprié au regard des chiffres de l'insertion professionnelle de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (rappel des taux d'emploi : 79% pour le DUT, 94% pour les Licences professionnelles, 84% pour les Masters par exemple). Les co-accréditations avec d'autres établissements du site ainsi que le développement de l'inter et de la transdisciplinarité apparaissent davantage comme un vecteur d'enrichissement des débouchés professionnels.

2. Pilotage de l'offre de formation

L'organisation des conseils de perfectionnement (2^e paragraphe, page 4), sont bien menés selon une logique d'évaluation (diagnostic de l'existant) et de prospective (projet à venir). Le « *Guide d'accompagnement des conseils de perfectionnement des formations* », mis à disposition sur l'intranet de l'Université, précise le périmètre et le processus à tous les intervenants concernés (enseignants, enseignants-chercheurs, étudiants de la formation, jeunes diplômés, personnels administratifs, acteurs du monde socio-professionnel participant aux enseignements ou non) qui contribuent, par leur présence, au pilotage de l'offre de formation dans une démarche qualité visant l'amélioration continue des mentions et parcours. Dans cette démarche, les conseils de perfectionnement ont en charge l'auto-évaluation des formations (volet « évaluation ») et des préconisations d'amélioration (volet « prospective »). Les deux logiques sont bien présentes dans ces dispositifs. À cet effet, leur mise en œuvre concrète fait l'objet d'un suivi et d'une traçabilité tant sur le fond que sur la forme. Les comptes rendus, établis par les différents responsables et transmis au niveau central, permettent de vérifier le respect de ce périmètre et du processus requis.

Concernant les contraintes financières évoquées en page 5 (2^e paragraphe), dans le contexte de sous-dotation qui est celui de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (66^e sur 68 en termes de dotation financière), la maîtrise du coût de l'offre de formation est indispensable, ce qui explique le pilotage rigoureux de l'offre de formation. L'Université est vigilante à ce que ces questions financières ne contraignent pas le développement des projets ni n'affectent les questions pédagogiques. Le pilotage de l'offre de formation repose ainsi sur deux axes : pédagogie et soutenabilité.



3. Organisation pédagogique de l'offre de formation

Concernant les parcours dits d'excellence, le collège de Droit est évoqué en page 6 (fin de l'avant-dernier paragraphe). Il existe néanmoins plusieurs autres dispositifs de formation de haut niveau au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3 : le collège de Langues créé à la faculté des Langues sur le modèle de celui du Droit ; le parcours de Licence Trilingue (faculté des Langues), construit dans le cadre de Cursus+ ; l'accès à des doubles Licences proposées au sein d'une même composante (Histoire/Géographie-Aménagement au sein de la faculté des Lettres et Civilisations) ou entre composantes (Gestion/LEA pour l'IAE et la faculté des Langues, Droit/Philosophie pour les facultés de Droit et de Philosophie).

4. Formations

La mention de Master « Sciences des religions et société », co-accréditée avec Lyon 2, reçoit un avis favorable pour l'Université Jean Moulin Lyon 3, mais un avis défavorable pour la co-accréditation de l'Université Lumière Lyon 2. Ces avis contraires soulèvent une difficulté majeure et constituent une menace pour la formation elle-même si elle venait à ne pas être co-accréditée.

Concernant la mention de Master « LLCER » (Lyon 3, Lyon 2, ENS, UJM St-Étienne), la commission reçue le lundi 7 juin a précisé que la réserve quant au principe de co-accréditation relevait d'un problème formel d'affichage et de présentation dans les fiches transmises par les quatre établissements. Malgré la préconisation de déposer pour chaque établissement une fiche DA08 identique renseignée par l'établissement porteur (Lyon 3), le dépôt de fiches distinctes et donc incomplètes par chaque établissement a brouillé la cohérence et la lisibilité de la mention. L'échange du 7 juin a non seulement permis de clarifier ce point, mais aussi de convenir que la complexité de la nomenclature de la mention de Master LLCER est liée à son architecture très spécifique. Elle est en effet constituée de trois parcours-type, ces derniers étant déclinés eux-mêmes dans un nombre distinct de langues dans chaque établissement en fonction des spécialités qui y sont représentées :

- Un parcours-type « particulièrement orienté vers les métiers de la recherche » proposé dans les quatre établissements co-accrédités.
- Un parcours-type « visant une insertion professionnelle immédiate » (Master Langue Culture Entreprise), proposé uniquement à l'Université Jean Moulin Lyon 3.
- Un parcours-type « Formation à l'enseignement, agrégation et développement professionnel », proposé uniquement à l'ENS.

La question de la lisibilité de la mention a été abordée et semblait être résolue lors de la visite du 7 juin. Le maintien d'un avis réservé quant au principe de la co-accréditation appelle deux types d'observations concernant, d'une part les formes de collaboration entre les établissements co-accrédités, d'autre part l'instance de pilotage central de la mention.

- a) Deux des parcours-type étant propres à deux établissements, les formes de collaboration inter-établissements ne concernent que le parcours-type orienté vers les métiers de la recherche. Dans ce cadre, la présence de mêmes spécialités de langue dans plusieurs établissements, bien loin de constituer des « doublons », répond à une double logique : la nécessité d'absorber des effectifs trop importants à l'échelle du site (c'est le cas de l'anglais représenté à la fois à Lyon 3, Lyon 2, l'UJM-SE



et l'ENS) et la possibilité de mettre en place des formes de coopération par le biais de mutualisations de cours ou de parcours communs, notamment pour les formations à effectif réduit (projet d'un Master commun en études germaniques entre Lyon 2 et Lyon 3 ; mutualisations de cours entre Lyon 3 et Lyon 2 pour l'arabe ou entre Lyon 3 et l'ENS pour le chinois, etc.). Cette complémentarité à l'échelle du site est renforcée par la possibilité, pour les étudiants, de suivre des séminaires optionnels dans un établissement partenaire ou d'y choisir leur directeur de mémoire. Ces dispositifs, rendus possibles par le principe de la co-accréditation, ne visent donc pas simplement à répondre à des contraintes budgétaires ou à rationaliser l'offre de formation à l'échelle du site. Ces aménagements ont une véritable pertinence pédagogique et de recherche en autorisant les départements de langues de chaque établissement à afficher plus clairement leurs domaines de recherche, tout en incitant les étudiants à construire un profil de recherche personnalisé, au-delà des domaines de recherche des équipes pédagogiques de leur établissement respectif en circulant plus aisément entre les établissements. Les aménagements proposés dans le cadre du prochain contrat quinquennal (refonte ou création de nouvelles maquettes) visent justement à renforcer cette synergie.

- b) Les difficultés que pose la mise en place d'une instance de pilotage à l'échelle de la mention co-accréditée (commune aux trois parcours-type et réunissant les quatre établissements co-accrédités) ont été évoquées dans le pré-rapport ainsi que dans la fiche DA08. Comme cela a été souligné, les responsables de la Mention sur les quatre établissements se sont engagés à se réunir, à la suite des conseils de perfectionnement organisés au sein de chaque établissement, afin de mettre en commun les résultats de ces échanges, renforcer la concertation et consolider la réflexion sur l'agencement des différentes formations à l'échelle du site.

Fait à Lyon, le 22 juillet 2021

Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3

Éric CARPANO



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)